

### DEL 14.02.2014-014 : Situation de l'entreprise ARDO SA à Gourin

Pour poursuivre son développement, ARDO SA, entreprise située à Gourin, a un projet d'investissement important impliquant :

- la construction d'un entrepôt frigorifique/centre de distribution
- une demande d'augmentation de production
- la mise aux normes de la station d'épuration

Le permis de construire pour ce projet a été accordé le 13 juillet 2012. L'association Nature et patrimoine en centre Bretagne (NPCB) en a demandé l'annulation au Tribunal administratif de Rennes, ce qui lui a été refusé par jugement du 25 octobre 2013. L'association fait appel de cette décision notamment en vue de défendre des zones humides, ce nouveau délai décourage les investisseurs et met à mal le projet.

Conscient des impératifs économiques et écologiques,

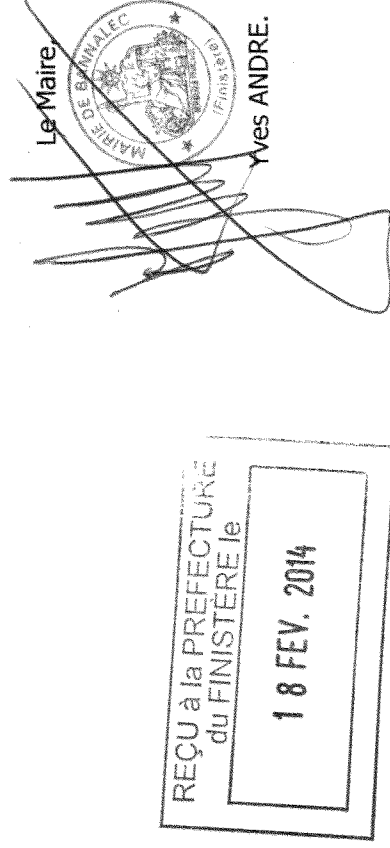
#### **Le conseil municipal de Bannalec après en avoir délibéré,**

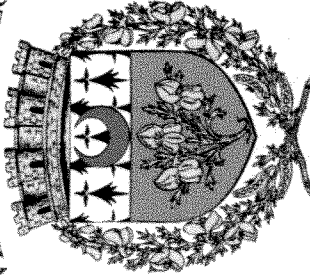
**Affirme** dans cette période particulièrement difficile pour l'agroalimentaire breton, sa solidarité avec les salariés de l'entreprise ARDO et la Commune de Gourin

**Appelle** la société ARDO et l'association NPCB a engager des discussions en vue d'étudier les moyens de parvenir à concilier ces travaux et la préservation des zones humides et ce notamment par des compensations

**DELIBERATION ADOPTEE (1 ABSTENTION : M. HILLIOU FLORENT).**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six février deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,  
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,  
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à M. Florent HILIOU,  
M. Gérard BÉRAUT,  
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013.